

**Conseil Municipal
de
CHALETTE-SUR-LOING**



**Séance ordinaire du
17 février 2015**

N° 02/2015

N° 10

Adopté à l'unanimité le 26 mai 2015

PROCES-VERBAL

PROCES VERBAL

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – M. PEPIN – M. RAMBAUD – Mme DELAPORTE – Mme CLEMENT – M. ÖZTÜRK – M. BASSOUM – Mme LANDER – Mme BERTHELIER – M. LALOT – Mme PRIEUX – M. BERTHIER – Mme PRUNEAU – M. BA – M. BALABAN – M. BEN AZZOUZ – M. BONNIN – Mme GALLINA – Mme LAMA – M. POMPON – Mme VALS – Mme PERIERS – M. SUMAR – Mme MORAND – M. D'HAYER

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme HEUGUES à Mme VALS
- Mme PATUREAU à M. BERTHIER
- M. KHALID à M. BA
- Mme MANAÏ-AHMADI à M. BEN AZZOUZ
- M. TAVARES à M. PEPIN
- M. PACAN à Mme PERIERS
- M. CACHÉ à M. D'HAYER
- Mme TEDESCO à Mme MORAND

SECRETAIRE DE SEANCE:

- M. BALABAN

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2014

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL - AFFAIRES GENERALES

(Rapporteur : M. le Maire)

1. Modification de la composition des commissions municipales suite à l'installation d'un nouveau conseiller ;
2. Modification des représentants du Conseil municipal aux conseils d'écoles suite à l'installation d'un nouveau conseiller ;
3. Modification des membres du Conseil d'exploitation du Restaurant sur le Lac suite à l'installation d'un nouveau conseiller ;

FINANCES

(Rapporteur : M. Le Maire)

4. Débat sur les orientations du budget principal 2015 ;
5. Débat sur les orientations du budget annexe du Restaurant sur le Lac 2015 ;
6. Vote des subventions aux associations sans conditions ;
7. Versement d'acomptes de subventions à certaines associations ;
8. Produits irrécouvrables : admission en non-valeur ;
9. Produits irrécouvrables budget annexe du Restaurant sur le Lac : Admission en non-valeur ;

URBANISME

(Rapporteur : M. Öztürk)

10. Vente à VALLOGIS d'une parcelle rue du Bouy ;

ENVIRONNEMENT

(Rapporteur : Mme Clément)

11. Convention d'autorisation de travaux pour la restauration de la continuité écologique du Loing ;

INSTALLATIONS CLASSÉES

(Rapporteur : M. Berthier)

12. Avis du Conseil municipal sur la cessation d'activité de la société Evialis ;

RESSOURCES HUMAINES
(Rapporteur : M. Pépin)

13. Mise à jour du tableau des effectifs ;

13bis. Modification du tableau des effectifs

DIVERS
(Rapporteur : M. le Maire)

14. Compte rendu de la délégation d'attributions à M. le Maire.

- questions diverses

- questions des conseillers municipaux

M. le Maire : *Je vous demande l'autorisation de rajouter une délibération 13 bis concernant la mise à jour du tableau des effectifs : à la suite du départ de la responsable du Relais Assistantes Maternelles, il y a en effet lieu de revoir l'organisation du service en créant un poste à temps non complet d'une durée de 28 H.*

Il n'y a pas d'opposition ? Non, ce point est donc ajouté.

M. Le Maire : *Ensuite, de bonnes nouvelles et des mauvaises nouvelles.*

Tout d'abord, nous avons appris le décès de Monsieur Jean-Pierre TISSEYRE, qui fût Conseiller Municipal et Conseiller Communautaire pendant de très nombreuses années. Un hommage lui a été rendu par le Conseil Municipal ici même il y a quelques jours, et nous aurons une pensée pour lui ce soir.

Un homme meurt un enfant naît, je vous informe de la naissance d'un bébé d'un conseiller municipal, puisque Monsieur BALABAN est papa depuis quelques jours et nous le félicitons.

Je salue également, car il n'a pas pu être présent lors de la séance précédente, le retour de Michel POMPON en tant que Conseiller Municipal, en remplacement de Madame Sema CINAR.

Dans un registre plus grave, je vous propose une minute de silence suite aux évènements qui se sont déroulés au Danemark ce week-end et qui sont considérés comme la réplique des évènements du 7 janvier 2015 en France, avec une fois de plus une atteinte inacceptable, intolérable à la liberté d'expression, au droit de débattre, et à la liberté de création lors d'une réunion où s'effectuaient un certain nombre d'échanges et de débats auxquels a succédé une attaque ignoble contre des personnes de confession juive. Je tiens évidemment, à titre personnel, à dénoncer le comportement de ces personnes, des terroristes - certains parlent d'islamo-fascisme - je ne sais pas si c'est le terme qui convient, mais nous sommes effectivement dans une forme de fascisme, d'intolérance de la part d'individus qui veulent empêcher les autres de réfléchir, de travailler ensemble, de vivre ensemble, des individus pour lesquels l'homme, la mort, a peu d'importance. Ce sont des personnes qui rejettent l'autre pour ses différences, c'est du racisme extrême, de la xénophobie. Nous ne pouvons que condamner ces actes qui relèvent à la fois de l'antisémitisme, et d'attitudes fascisantes. C'est la triste réalité de ce monde. Je crois qu'au niveau de la France et de l'Europe, des mesures énergiques doivent être prises pour lutter contre ces actes, mais il faut également en tirer les conséquences et prendre les dispositions qui s'imposent pour assurer la liberté d'expression, la liberté de penser, la liberté de création, la liberté d'aller et venir, la sécurité des biens et des personnes et agir sur le fond des problèmes. Nous devons parler aussi de l'Apartheid social, je crois qu'une partie des causes sont à rechercher aussi dans cet Apartheid social que subissent des pans entiers de la population. Je vous demande donc de faire une minute de silence en la mémoire des victimes des récents évènements au Danemark.

Je vous remercie.

PROCES VERBAL DU 15 DECEMBRE 2014

M. le Maire : *Il convient d'approuver le procès-verbal du 15 décembre 2014 : avez-vous des remarques ?*

Non ?

Bien, il est donc adopté à l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRE N° 1
Modification de la composition des commissions municipales
suite à l'installation d'un nouveau conseiller

Directeur de secteur : M. Flot

Service : DGS

Affaire suivie par : L. Sueur

M. Le maire : Suite la démission de Mme Sema CINAR le 16 décembre 2014, un nouveau conseiller municipal, M. Michel POMPON, a été officiellement installé dans ses fonctions lors de la séance du 19 janvier 2015.

Mme CINAR ayant été élue le 14 avril 2014 membre des commissions municipales suivantes :

- « vie associative, démocratie participative et relations avec les communautés étrangères »,
- « jumelage, relations publiques et relations avec l'AME »,
- « affaires culturelles »,

Il est proposé d'élire M. Michel POMPON membre de ces commissions en remplacement de Mme CINAR.

La composition des commissions susvisées serait donc la suivante :

- Christine LANDER,
- Laurianne DELAPORTE,
- Liliane BERTHELIER,
- Cyril BONNIN,
- Pauline GALLINA,
- Michel POMPON,
- Halit SUMAR,
- Jean-Pierre CACHÉ

Je vous propose d'approuver cette composition par un vote.

- Pour : 33
- Contre : X
- Abstentions : X
- Ne prennent pas part au vote : X

Après examen, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle composition des commissions municipales susvisées.

AFFAIRE N° 2
Modification des représentants du Conseil municipal aux conseils d'écoles suite à l'installation d'un nouveau conseiller

Directeur de secteur : M. Flot

Service : DGS

Affaire suivie par : L. Sueur

M. Le maire : Suite la démission de Mme Sema CINAR le 16 décembre 2014, un nouveau conseiller municipal, M. Michel POMPON, a été officiellement installé dans ses fonctions lors de la séance du 19 janvier 2015.

Mme CINAR ayant été élue le 14 avril 2014 en tant que représentante suppléante du Conseil municipal au conseil d'école de la Maternelle PONTONNERIE, je vous propose d'élire à ce poste M. Michel POMPON, en remplacement de Mme CINAR.

Y-a-t-il d'autre(s) candidat(s) ?

Non.

Je vous propose donc de passer au vote, à main levée et au scrutin majoritaire.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 33

Abstentions/Refus de prendre part au vote : X

Nombre de suffrages exprimés : 33

Désignation du conseil d'école	Noms candidats suppléants	Nombre de voix obtenues
Ecole maternelle Pontonnerie	M. Michel POMPON	33

M. Michel POMPON ayant obtenu 33 voix, il est donc proclamé élu en tant que représentant suppléant de la commune au conseil d'école de la Maternelle Pontonnerie.

AFFAIRE N° 3
Modification des membres du conseil d'exploitation du
Restaurant sur le Lac suite à l'installation d'un nouveau
conseiller

Directeur de secteur : M. Flot

Service : DGS

Affaire suivie par : L. Sueur

M. Le maire : Par délibération du 22 septembre 2014, M. Michel POMPON a été élu membre extérieur du Conseil d'exploitation du Restaurant sur le Lac.

Or, suite la démission de Mme Sema CINAR en décembre 2014, M. POMPON a été officiellement installé en tant que conseiller municipal lors de la séance du 19 janvier 2015.

A ce titre, il ne peut donc plus siéger au Conseil d'exploitation en tant que membre extérieur.

Parallèlement, Mme Eulalie LAMA a fait savoir que ses obligations professionnelles ne lui permettaient plus de siéger au sein de cette instance.

Il est donc proposé de modifier la liste des membres titulaires du Conseil d'exploitation en remplaçant Mme LAMA par M. POMPON, au scrutin de liste et à la majorité.

Il est précisé que le remplacement de M. POMPON en tant que membre extérieur interviendra lors d'une séance ultérieure.

La liste « ENSEMBLE POUR CHALETTE » propose donc les candidatures des conseillers municipaux suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Michel POMPON Mme Yolande VALS Mme Christine LANDER M. Mamoudou BASSOUM M. Christophe RAMBAUD	M. Jacques LALOT M. Musa OZTURK Mme Pauline GALLINA Mme Marie-Madeleine HEUGUES M. Mario TAVARES

Y-a-t-il d'autres listes candidates ?

Non.

Je vous propose donc de passer au vote, à main levée.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 33

Abstentions/Refus de prendre part au vote : X

Nombre de suffrages exprimés : 33

Conseil d'exploitation du restaurant sur le Lac	Listes candidates	Nombre de voix obtenues
	Liste 1 « Ensemble pour Chalette »	33

Les membres de la liste « ENSEMBLE POUR CHALETTE » ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, ils sont élus membres du Conseil d'exploitation du Restaurant sur le Lac.

Mme Berthelier : *Madame CINAR était membre de la commission culturelle de l'Agglomération, il faudra prévoir son remplacement.*

M. le Maire : *Oui, nous le ferons prochainement.*

Directeur de secteur : M. FLOT

Service : Finances

Affaire suivie par : C. POINLOUP

M. le Maire : Conformément à la loi du 6 février 2002 et à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations du budget primitif doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote de ce dernier.

Voir document joint.

VILLE DE CHALETTE SUR LOING

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

PREAMBULE

Dans ce contexte de préparation budgétaire, nous nous heurtons pour l'année 2015 à une véritable bataille : celle de maintenir au même niveau notre action au service de nos concitoyens tout en conservant les mêmes taux d'imposition locale qui sont déjà trop élevés pour nombre de familles de notre commune.

Au prétexte que l'Etat doit réduire ses déficits publics, les décisions gouvernementales de diminuer les dotations d'Etat de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 (soit 28 milliards de baisse cumulée sur la période 2014/2017) se traduisent pour notre commune par une perte sèche estimée à presque 1,1 million d'euros par rapport à 2013 et sur ces 3 années.

C'est considérable, et c'est du « jamais vu ».

Si la situation reste en l'état, cette perte entraînera à terme la réduction, voire la suppression de services publics locaux permettant de répondre à des besoins essentiels et croissants dans tous les domaines : emploi, éducation, logement, santé, restauration scolaire, activités périscolaires, services liés à la petite enfance, sport, culture, environnement, etc.

Cela aura un impact négatif sur le soutien aux associations, dont le rôle pour le « bien vivre ensemble » à Chalette n'est plus à démontrer. Cela aura des répercussions sur la vie de populations déjà broyées par la crise.

Cette austérité renforcée pour les communes est inacceptable et inefficace car elle enfonce le pays dans un cycle infernal de récession et de chômage. En effet, les collectivités représentent 71% de l'investissement public civil du pays et les asphyxier, c'est se placer directement dans un ralentissement de cet investissement, c'est comprimer l'emploi public comme privé, c'est assécher les carnets de commandes de nombreuses entreprises, celles du BTP notamment.

C'est se placer dans une situation où l'on fait supporter 22% de l'effort de réduction de la dette publique à un secteur qui en représente 10% ! C'est accroître les inégalités et la pauvreté, c'est renforcer les fractures territoriales, c'est alimenter la crise économique, écologique, sociale.

L'augmentation de 41 milliards d'euros d'aides aux entreprises, via le CICE, sans contrepartie, ou la

baisse des cotisations patronales, ont eu pour seul effet la dégradation des investissements privés et de l'emploi.

Pour l'efficacité et la justice, une réforme fiscale d'ensemble s'impose afin d'encourager la relance par le pouvoir d'achat, l'emploi, les services publics.

L'arrêt de ces mesures d'austérité est donc nécessaire. C'est la raison pour laquelle la municipalité a organisé une journée de mobilisation pour la défense des services publics locaux le 22 janvier dernier, avec l'opération « mairie fermée ». Et c'est aussi la raison pour laquelle le conseil municipal de Chalette, lors de sa séance du 15 décembre dernier, a voté, à l'identique de plus de 13000 communes et intercommunalités, une motion de soutien, à l'initiative de l'Association des Maires de France, pour alerter solennellement les pouvoirs publics et les citoyens sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Grâce à notre bonne gestion, soulignée à chaque contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, jusqu'à présent, nous avons pu maintenir des services publics importants, de qualité, à des tarifs accessibles à tous. Nous avons continué d'investir. Notre endettement est tout à fait supportable. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet de dégager un autofinancement correct, et de répondre encore à nos obligations, nos objectifs et nos ambitions.

Toutefois, aucun écart n'est autorisé.

Nous avons été élus il y a à peine 1 an sur un programme que nous respecterons. D'importants investissements sont envisagés. Pour ce faire, nous devons durant quelques années, nous désendetter, avant de pouvoir de nouveau contractualiser des emprunts pour nos gros projets.

En outre, la situation économique et sociale nous impose de respecter notre population en n'ajoutant pas de pression fiscale. En conséquence, il n'est pas envisagé ni envisageable d'augmenter les taux d'imposition.

Nous devons donc rester réalistes, mais aussi prudents sur l'estimation de nos recettes. C'est pourquoi nous vous les proposons comme suit :

- **Le FCTVA** (fonds de compensation de la TVA) : Celui-ci est évidemment variable en fonction des investissements réalisés l'année précédente. Celui de 2014 était important du fait de la construction de l'école Camille Claudel. Celui de 2015 est estimé à 365 000 €.
- **La Taxe d'Aménagement** : il est rappelé que cette taxe est perçue sur toutes les opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le montant prévu en 2014 n'a pas été perçu (39 000 € contre 85 000 €). Toutefois, selon nos projections, la taxe 2015 devrait être de 95 000 €.
- **La dotation forfaitaire** : Celle-ci est en constante diminution. Elle est passée de 3 019 000 € en 2009 à 2 877 000 € en 2013. Elle était de 2 740 585 € en 2014. Proportionnellement, compte tenu des annonces gouvernementales, elle devrait diminuer de 336 000 € en 2015 pour se situer à 2 400 000 €.
- **La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale**, quant à elle augmente tous les ans un peu. Il est rappelé que cette dotation est réservée aux communes en difficultés. « Elle bénéficie aux communes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées ». Elle était de 1 371 000 € en 2014. Nous l'estimons raisonnablement à 1 400 000 € pour 2015.
- S'agissant des **droits de mutation**, le montant perçu en 2014 n'a pas atteint les prévisions, pourtant vues à la baisse. Aussi, pour 2015, la conjoncture économique ne s'étant pas améliorée, il serait ambitieux de les estimer à plus de 120 000 €.
- **La Dotation de Solidarité Communautaire** était gelée par l'AME depuis 2011 à 610 150 €. En 2014, ce montant a été amputé de 135 000 € en décembre, la communauté d'agglomération répercutant sur ses Communes membres, sa participation à la réduction des déficits publics. Elle envisage de faire la même opération en 2015. Le montant de la DSC devrait donc être de 340 000 €.

- **Le Fonds départemental de TP** : Le montant perçu en 2014 est de 166 610 €. Il est envisagé d'inscrire 165 000 € pour 2015.
- **La taxe sur l'électricité** a rapporté 188 700 € en 2014. 185 000 € seront inscrits cette année.
- **La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** s'est élevée à 78 800 € en 2014. La somme de 78 000 € est proposée pour 2015.
- **Les attributions de compensation** s'élèvent à 3 039 000 €.
- Quant aux **recettes fiscales**, alors que les bases ne nous sont pas encore communiquées, elles peuvent être estimées à 6 449 275 € dans la mesure où il n'est pas envisagé d'augmenter les taux et que la Loi de Finances a prévu une revalorisation des bases de 0.9 %.
- **Les produits des services** devraient rester stables (environ 1 130 000 €) de même que la **participation de la CAF** via nos dispositifs contractuels (414 000 €)

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, leur maîtrise, autant que faire se peut, reste donc, plus que jamais, la règle.

Le poste le plus important de nos dépenses de fonctionnement est celui des charges de personnel. En effet, nous proposons à notre population un grand nombre de services, tous réalisés en régie. C'est la raison pour laquelle nous sommes particulièrement attentifs à l'évolution de ce poste, et le maîtrisons au mieux, tout en respectant nos engagements.

Toutefois, et malgré le « fonds d'amorçage » de l'Etat, nous allons supporter en année pleine sur ce poste, l'impact de la réforme des rythmes scolaires (environ 130 000 €), qui, associé au classique effet GVT (glissement, vieillesse, technicité), et à l'augmentation des cotisations sociales, entraînera une augmentation de la masse salariale estimée à près de 320 000 €.

L'aide au milieu associatif sera maintenue. En effet, dans la mesure du possible, nous souhaitons continuer d'apporter notre soutien à nos associations, qui, comme nous, sont un vecteur important de solidarité et de vivre ensemble.

Toute source d'économie est systématiquement recherchée, et c'est ce qui nous permet pour l'instant, de faire face, au mieux, à la baisse des dotations.

Le fil rouge de l'année 2015 sera la réalisation de notre Agenda 21 qui devrait voir le jour à l'automne. Nous disposerons ainsi d'outils pour le mettre en œuvre tout au long de nos actions.

Nous portons également une attention toute particulière à notre endettement. Pour information, le montant de la dette globale en capital à fin 2014 s'élevait à 8 535 800 €. Le dernier emprunt contracté a été celui nécessaire à la construction de l'école Camille Claudel (6 000 000 d'€ sur 2012 et 2013).

L'annuité 2015 s'élève à 1 234 500 € (dont 871 400 € de remboursement de capital et 363 100 € d'intérêts). Une baisse substantielle des annuités s'amorce dès 2017.

Il est précisé que cette année, nous soldons le remboursement à l'Etablissement Public Foncier du Loiret qui avait assuré le portage financier de l'achat du site Van Leuwen sur 4 ans.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2015

Malgré les contraintes budgétaires déjà évoquées et sur lesquelles je ne vais pas revenir, nous confirmons notre volonté de maintenir plus que jamais des services publics de qualité, adaptés à nos populations mais toujours et surtout en direction de celles les plus démunies ou les plus en difficulté. C'est pourquoi, nous maintiendrons une politique tarifaire solidaire, et nous n'augmenterons pas les taux d'imposition.

Une première année de mandat est généralement plus allégée en termes d'investissements. Ceci nous permet de reconstituer des réserves pour nos futurs projets.

Toutefois, nous devons aussi lancer des études qui nous permettront d'envisager l'avenir et d'apporter une réponse adaptée à ces projets.

C'est notamment le cas pour la piscine dès cette année. Ce sera également le cas ultérieurement pour l'école de Vésines. Nous lancerons aussi une étude urbaine de façon à avoir une vision à long terme de notre ville, en vue de la création du 6^{ème} quartier de Chalette, le long du canal de Briare.

Ainsi, les travaux de cette année sont essentiellement ceux pour lesquels les engagements étaient déjà pris. On peut notamment citer :

- La démolition du centre de tri de la poste du Bourg, le réaménagement induit du bureau de poste, et la réalisation du plateau sportif sur le site ;
- La création de vestiaires aux services techniques ;
- L'aménagement d'espaces dédiés aux foyers Marlin et Duclos (séparation de la partie restauration du reste du site) ;
- La poursuite des travaux d'aménagement urbain au Lancy avec le square Lantara, ou à Kennedy avec l'îlot Ravel ;
- La poursuite du remplacement des menuiseries extérieures à l'école de la Pontonnerie ;
- Mais aussi une première tranche de mise en accessibilité de nos ERP, de façon à répondre, certes, à nos obligations, mais aussi et surtout aux besoins des personnes en situation de handicap.

CONCLUSION

En privant les collectivités à la fois de ressources et d'assistance, on les prive de la capacité même de conduire les politiques indispensables à la satisfaction des besoins de la population auxquels on doit répondre bien avant les injonctions des marchés et des puissances de l'argent. C'est pourquoi nous resterons mobilisés autant que nécessaire, car les collectivités, par leur proximité avec les citoyens, sont les principaux acteurs de la solidarité et de la cohésion sociale, elles sont en première ligne pour les défendre contre les ravages de la crise. Ainsi, lorsqu'on fragilise l'action des collectivités locales, on fragilise l'ensemble des valeurs qui fondent notre République.

Il y a donc urgence à repenser notre modèle social, politique et économique, pour replacer l'Homme en son centre, permettre aux énergies individuelles et collectives de créer et innover toujours dans le souci de l'intérêt général. Il faut redonner du sens à la politique et à l'action collective afin d'enrayer la spirale fataliste de la désespérance.

Des solutions alternatives à l'austérité existent, et l'espoir est ouvert avec le moment historique que vient de vivre le peuple grec. En effet, ce peuple qui subit une régression sociale sans précédent a exprimé sa volonté de justice, de solidarité, de rétablissement des services publics. Une brèche vient de s'ouvrir dans cette Europe dévastée, déprimée par l'augmentation des inégalités et de la pauvreté et qui ne demande qu'à devenir une Europe de liberté et de droits sociaux.

M. Rambaud : *Merci, Monsieur le Maire. Le Groupe Socialiste n'ayant pas été destinataire d'une note informelle pour la préparation et l'information des orientations budgétaires, nous ne prendrons pas part au débat, ce que nous déplorons, et je le dis avec vigueur. En revanche, notre soutien est entier au pacte de stabilité mis en place par le Gouvernement, notamment en ce qui concerne les mesures d'économies imposées à l'ensemble des collectivités : régions, départements, intercommunalités et communes, dont Chalette en particulier. Dans ce cadre, nous ferons dans les semaines à venir des propositions de réductions de dépenses pour notre Ville, parce que c'est ce qui nous importe et ce qui nous concerne. Il s'agira de réductions qui n'obèrent aucunement le service rendu à la population, je crois que c'est une priorité et cela a été dit par Monsieur le Maire dans son propos. Il s'agira également de respecter les engagements pris par notre groupe lors des*

élections de mars 2014, et enfin et surtout, de garantir le meilleur service public aux Chalettois. Merci.

M. Pépin : Monsieur le Maire, Cher(es) Collègues, ce débat d'orientations budgétaires 2015 qui vous a été présenté s'inscrit dans un contexte général qui pèse de plus en plus lourdement sur les territoires, les populations et les collectivités territoriales.

Je rappellerai qu'elles sont l'un des moteurs de l'investissement et l'un des atouts de la sortie de crise, et malheureusement, les collectivités locales servent depuis des années de variable d'ajustement, victimes de la même volonté, d'une année sur l'autre, de diminution de la dépense publique.

Présentée comme la seule réponse à la crise, la politique d'austérité aggrave tous les problèmes, décennie après décennie :

- réductions budgétaires,
- transferts des charges et désengagement de l'Etat,
- explosion de la demande sociale,
- aggravation de la crise économique, du chômage, et de la précarité,
- multiplications de nouvelles normes et des contraintes réglementaires,
- révision générale et permanente des politiques publiques et
- raréfaction du crédit.

La cote d'alerte est non seulement atteinte mais elle est aujourd'hui dépassée.

La réduction de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement), M. le Maire l'a rappelé, atteindra sur 3 ans - et ce sont des chiffres que vous pouvez les uns et les autres vérifier sur le site de l'AMF - 1,2 Millions d'euros.

M. le Maire, vous nous avez annoncé que vous ne souhaitiez pas augmenter la pression fiscale des habitants, et c'est une bonne chose puisque les Chalettois et Chalettoises sont déjà durement touchés par les effets de la crise.

Mes Cher(es) Collègues, je me permets d'insister particulièrement sur ce point puisqu'hier, le Président de l'Agglomération, Jean-Pierre DOOR a lors du Conseil d'Agglomération décidé d'augmenter le taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères à 6,5 %, soit une hausse d'environ 45 € par foyer fiscal.

Je souligne par ailleurs que l'ensemble des élus de l'Agglomération, à l'exception des Elus de Chalette - sauf Mme MORAND qui était absente – ne s'est pas opposé à ce mauvais coup porté aux habitants.

Monsieur le Maire et cher(es) collègues, il ne faut pas renoncer. Poursuivons notre combat comme nous l'avons pu le faire le 22 janvier 2015 contre ces injustices, en rappelant que les services publics sont le ciment de la République.

M. le Maire : Merci.

Mme Morand : Je ne sais pas si vous écoutez les actualités, mais des banques sont en train de fermer, des assurances ne remboursent plus, la France est dans un état lamentable. D'autre part, nous sommes engagés dans les guerres organisées un petit peu partout, en Afghanistan ou ailleurs, l'argent est aussi utilisé à cela, il faudrait peut-être réagir. Vous faites une minute de silence pour des personnes qui meurent dans des attentats, d'accord, mais vous ne faites pas de minute de silence pour toutes les guerres qu'il y a partout dans le monde.

Mme Delaporte : Monsieur le Maire, pour compléter ce que vous avez dit dans votre introduction et pour compléter les propos de M. Le Premier Adjoint, je crois que ce budget intervient dans un contexte particulier. Cela fait un peu moins d'un an que nous sommes élus, c'est la première fois que notre Conseil municipal débat de ces orientations budgétaires et la majorité de ce nouveau Conseil, il est important de le rappeler, a été élu avec plus de 53 % des voix des Chalettois. Autant dire que nous avons quand même un soutien important de la population sur la politique que nous menons depuis des années. Ce

budget est réalisé dans un contexte compliqué, avec des choix austéritaires de la part du Gouvernement actuel et des Gouvernements précédents, et j'en profite pour répondre à Madame MORAND : justement, nous nous mobilisons politiquement depuis des années contre ces choix austéritaires, nous disons que la restriction des dépenses n'est pas forcément la bonne solution et qu'il faudrait peut-être aller chercher du côté de nouvelles recettes, parce que nous savons aujourd'hui que des entreprises réalisent des marges importantes alors que les populations sont de plus en plus touchées par la précarité, et que peut-être, la vie serait bien meilleure avec une meilleure répartition des richesses. Ce budget, M. le Maire, nous savons que c'est un budget de compromis et il ne nous satisfait pas, il ne nous satisfait pas parce qu'il nous contraindra à faire des choix, notamment au sein du projet ambitieux que nous avons proposé à la population. Toujours est-il que les élus du groupe communiste et républicain ne cessent de se mobiliser, vous l'avez rappelé M. le Maire et M. PEPIN, avec le vote de différentes motions : celle de l'A.M.F pour sortir justement de ces choix austéritaires, celle sur la dotation de solidarité communautaire pour rappeler à l'Agglomération que la répercussion de la baisse des dotations sur les collectivités n'était pas le bon choix, et puis il y a eu la belle mobilisation du 22 janvier 2015 au cours de laquelle bon nombre d'agents de la Ville et de citoyens nous ont rejoints pour défendre les services publics et réclamer une alternative à l'austérité. Au passage, je salue le soutien de plus en plus important de la population : à l'heure actuelle, 400 Chalettois nous ont retourné les pétitions signées et nous n'en sommes qu'au début de cette mobilisation. Et pour autant, il y a quand même de nombreux besoins, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec plusieurs collègues, et nous savons, malgré l'ambition que chacun d'entre nous a pour cette Ville, que nous ne pourrions pas obtenir de réponse avec le budget proposé aujourd'hui. Je pense par exemple au secteur de la jeunesse où il y a un besoin important, au logement aussi, services publics que nous sommes satisfaits de maintenir, mais nous avons aussi l'ambition d'aller plus loin. Nous voterons donc ce budget contraint, mais nous continuerons à nous battre pour obtenir des financements dès que nous en aurons l'occasion, car nous sommes des élus mobilisés auprès de la population et nous continuerons à l'être afin de pouvoir présenter un budget à la hauteur des ambitions du projet pour lequel nous avons été élus.

M. le Maire : Merci.

M. Berthier : Pour poursuivre le propos de Mme DELAPORTE, un exemple concernant ma délégation, avec un simple calcul : pour la mise en accessibilité des 64 ERP communaux, les besoins financiers de la Ville atteignent 477 000 €. Sur 2014-2015, la baisse de dotations représente pour Chalette 441 000 € : sans cette baisse de dotations, nous serions donc aujourd'hui en mesure de répondre à un besoin crucial pour les personnes à mobilité réduite, nous serions capables d'équiper tous nos ERP et de les rendre accessibles. Mobilisons-nous pour que nos dotations soient à la hauteur des exigences et des besoins de nos populations.

M. le Maire : Merci.

Mme Morand : Excusez-moi, mais vous êtes là depuis 1971 sans discontinuer et vous avez des trottoirs qui sont absolument écoeurants, il n'y a pas d'accessibilité, il n'y a rien : alors, qu'avez-vous fait ? Vous avez des écoles qui ne sont pas entretenues, l'école du Lancy, l'école de Vésines, cela fait longtemps que vous êtes là et qu'est-ce que vous faites ? Vous ne faites rien, et là, vous êtes en train de pleurnicher, et en plus c'est quand même vous qui avez élu HOLLANDE. Alors maintenant, c'est de votre faute. Vous n'aviez qu'à voter pour Marine LE PEN !

M. Ben Azzouz : En 1971, je crois que votre famille était communiste, Madame MORAND.

M. le Maire : Bien, ne rentrons pas dans les débats de famille !

Mme Morand : De toute façon, je crois que Monsieur MARCHAIS avait dit qu'il fallait

arrêter avec l'immigration qui entraînait les salaires à la baisse. Alors après, c'est vrai, que le parti communiste a pris une certaine tournure qui ne me plaît pas.

M. le Maire : Ce que rappelle toujours le parti communiste, car il n'a pas changé d'avis : les chômeurs sont utilisés par le patronat et le grand capital pour peser sur les salaires de ceux qui travaillent. Bien sûr, l'immigration a toujours été utilisée pour faire pression sur les salaires, cela était vrai hier, cela est vrai aujourd'hui et cela sera vrai demain, il s'agit de concepts marxistes évidents. Vous, vous partez du fait que des gens ont migré, de tout temps, pour alimenter la xénophobie, la haine de l'étranger, la haine de la différence, parce que vous êtes raciste, mais ce n'est pas la même chose.

M. Lalot : Une remarque à propos des trottoirs, vous avez dit « dégueulasse », n'exagérons rien !

Mme Morand : Je n'ai pas dit « dégueulasse ».

M. Lalot : Alors j'ai mal compris. Ceci dit, il est vrai que les trottoirs de Chalette sont issus de son histoire : les rues ne sont pas larges, mais on ne peut pas faire plus large, sauf à faire comme le Préfet HAUSSMANN dans les rues de Paris, casser les maisons pour élargir les rues et faire des trottoirs aux normes... Mais là nous ne sommes plus tout-à-fait dans les orientations budgétaires présentées par le Maire. Il faudrait une restructuration complète de la Ville, c'est le projet que vous semblez vouloir porter si par hasard - et par malheur - vous arriviez aux affaires. C'est un projet pharaonique, et je ne souhaite pas que vous le réussissiez car je ne souhaite pas que vous arriviez aux affaires. Eh oui, madame, cela peut être ridicule parfois.

M. le Maire : Effectivement, les contraintes qui nous sont imposées pour la préparation et l'élaboration de ce budget, même si nous ne votons pas le budget aujourd'hui, ne me satisfont pas. Nous sommes tenus à des restrictions budgétaires, du fait de l'évolution d'un certain nombre de recettes fiscales liées à la conjoncture économique, et pourtant nous devons présenter un budget équilibré, conformément à la Loi. Nous assumons donc nos responsabilités en terme d'exécutif, comme nous l'avons toujours fait, mais ce budget sera loin de répondre aux besoins de la population bien entendu. En ce sens nous allons élaborer pour les années à venir des budgets de « combats » où nous dénoncerons les responsabilités là où elles sont, et nous appellerons à chaque fois la population à se mobiliser pour qu'ensemble - et j'appellerai tous les élus du Conseil municipal toute tendance confondue à se mobiliser - nous obtenions de l'Etat, des partenaires, des institutions, les moyens de la politique que nous souhaitons mettre en œuvre au service des Chalettois. Alors que nous venons d'être élus, sur la base d'un programme ambitieux, il est vrai qu'avec les contraintes imposées par l'Etat, nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de mettre en œuvre l'ensemble des promesses faites à la population. Il va donc falloir nous battre pour obtenir ces moyens financiers, pour un service public au service des plus humbles. Les moyens, ils existent bien sûr, et nous sommes en colère lorsque l'Etat vient nous prendre 136 000 € cette année et 300 000 € l'année prochaine, quand l'Agglomération vient nous faire les poches en nous prenant 130 000 € Il s'agit d'injustice fiscale, d'injustice sociale. Chalette fait partie des villes les plus pauvres de France, c'est la Ville - avec Montargis- la plus pauvre de ce Département, ceci est lié à son histoire, et on vient encore nous prendre de l'argent, alors qu'on devrait nous en donner par souci d'équité. Alors bien sûr nous ne sommes pas satisfaits de ce budget, nous allons nous battre : c'est quand même inacceptable que 40 milliards d'euros soient donnés aux entreprises à travers le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), sans aucune contrepartie : les actionnaires de SANOFI ont-ils besoin du CICE ? Le patron de LECLERC a-t-il besoin du CICE ? Le patron d'HUTCHINSON a-t-il besoin du CICE ? Je pourrais multiplier les exemples. Les Elus Communistes et Républicains du département ont réclamé au Préfet le détail des sommes versées aux entreprises au titre du CICE afin que puissent être dévoilées les contreparties de ces versements : est ce qu'elles ont embauché ? Est ce qu'elles ont investi ? Est ce qu'elles ont amélioré les conditions de travail de leurs salariés ? Nous savons bien que non. Ces sommes vont directement

engraisser les actionnaires de ces entreprises, le CAC 40 bat des records et on vient d'apprendre qu'en 2015, grâce aux bénéfices réalisés par les entreprises du CAC 40, 56 milliards de dividendes vont être versés aux actionnaires, et d'un autre côté, on leur donne 40 milliards. C'est purement scandaleux : comment voulez-vous que des gens de gauche puissent accepter cela, ce n'est pas possible. D'un autre côté, on me demande de faire des économies, et cela fait 20 ans que l'on fait des économies, que l'on économise sur tout, que les collectivités économisent, que les familles n'arrivent plus à boucler leurs budgets à partir du 15 du mois. La catastrophe que connaissent la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande, ... ces déficits budgétaires ne sont pas un problème de dépenses, les budgets de ces pays-là ont été « rognés » depuis des années, il s'agit d'un problème de recettes, à force d'exonérer d'impôts tous ceux qui devraient en payer : les grandes entreprises, les grands patrimoines sont exonérés de tout, sans compter le scandale de l'évasion fiscale, la fuite des capitaux ... quand va-t-on mettre un terme à tout cela ? Les moyens existent et c'est pour cela qu'il faut se battre pour les obtenir. J'entends dire qu'il faut rationaliser, économiser, éviter les gaspillages, je voudrais que l'on me dise sur quoi ? A la piscine, nous avons 4 maîtres-nageurs : j'en licencie un et nous n'en gardons que 3 ? Nous avons 2 caissières et demie, je supprime un demi-poste ? Dans nos écoles maternelles, nous avons fait le choix depuis 40 ans d'avoir une ATSEM par classe, dans les autres communes dans l'Agglomération, il y a une ATSEM par classe uniquement en petite et moyenne sections. Est-ce ce choix là que vous voulez faire, il faut le dire. Est-ce qu'il faut supprimer la fête de Chalette, ce grand moment de convivialité, de partages, de vivre ensemble, d'échanges intergénérationnels, multiculturels et interculturels ? Nous avons prévu de reconduire les sommes consacrées à la fête de Chalette - autour de 75 000 € tout compris - depuis 2 ans, qui comprennent pour une grande part les cachets des artistes. Le feu d'artifice et le bal du 14 juillet - 26 000 € - doivent-ils être maintenus ? Le repas des personnes âgées, même si le complexe sportif Château Blanc nous est prêté gratuitement par l'Agglomération, coûte environ 30 000 €, est-ce qu'il faut l'arrêter ? Les subventions aux associations sportives représentent 140 000 €, dois-je les réduire, comme le Département de 3% ou comme l'Agglomération de 5 % ? Le programme culturel, déduction faite des recettes perçues du Conseil régional nous coûte 40 000 € par an, doit-on ne plus avoir une programmation culturelle propre à Chalette et s'en remettre à la programmation culturelle de l'Agglomération ? Au niveau de l'entretien et des espaces verts, la Ville a 3 fleurs, Madame MORAND, cela coûte 95 000 € : est-ce que l'on arrête d'embellir la Ville, de l'entretenir ? Les cadeaux de fin d'année au personnel qui part à la retraite, c'est 30 000 € : supprime-t-on ces cadeaux aux retraités ? Le coût net de la crèche, c'est 250 000 € pour 40 berceaux : doit-on supprimer 10 berceaux ?

Chacun ici doit s'exprimer : sur quoi dois-je réduire les dépenses ? Quelles dépenses dois-je supprimer ? Cela va m'aider à construire le budget. J'ai pris une dizaine d'exemples, sur chacun d'eux, je propose que chaque élu vote à main levée pour ou contre le maintien de ces sommes dans la préparation budgétaire.

Mme Morand : Economie sur le train de vie des élus, par exemple : vous gagnez en brut 92 000 € par an.

M. le Maire : Ah ? Ce n'est pas moi !

Mme Morand : Si, si, c'est bien vous en tant que Maire et conseiller général.

M. le Maire : Vous confondez avec une Ville comme Paris.

Mme Morand : Non, non, parce que vous êtes à la DSU, donc c'est comme si vous étiez Maire d'une Commune de 20 000 à 49 000 habitants.

M. le Maire : Je vais vous sortir ma feuille.

Mme Morand : Non, non, je le sais. C'est 92 000 € brut.

M. le Maire : N'importe quoi !

Mme Morand : *Mais si, vous ne me croyez pas ?*

M. le Maire : *Non.*

M. Ben Azzouz : *Vous confondez Monsieur DOOR et Monsieur DEMAUMONT, je crois.*

M. le Maire : *Oui, je crois.*

Mme Morand : *Non, non, c'est vrai, j'ai calculé. D'autre part, pour la fête de Chalette, vous pourriez peut être trouver des chanteurs qui prennent un peu moins cher. De plus, moi je ne suis pas pour la piscine : il y a une vieille école avec un très beau toit, on pourrait faire une pépinière d'entreprises parce qu'ici il y a 23 % de chômeurs, il faudrait donc faire les choses autrement, il y a trop de chômeurs. Il faudrait faire une pépinière d'entreprises et la très vieille école pourrait très bien servir. Tout est à voir comme ça.*

M. le Maire : *Madame MORAND vous savez bien que la compétence économique appartient à l'Agglomération. Même si je le voulais, Il m'est interdit d'investir dans le développement économique puisque l'Agglomération en a la compétence exclusive. Vous avez voulu être élue à l'Agglomération et vous n'y venez pas, Madame MORAND, vous avez assisté à 2 conseils communautaires depuis le début, vous n'êtes pas venue aux 3 derniers, donc évidemment vous ne pouvez pas participer aux débats et défendre vos points de vue dans des discussions aussi importantes que celle qui s'est tenue hier sur le vote du budget : vous auriez pu y défendre les intérêts des Chalettois, mais vous ne le faites pas puisque vous pratiquez à l'Agglomération la politique de la chaise vide, j'ai déjà eu l'occasion de vous en faire la remarque à plusieurs reprises.*

Mme Morand : *Oui, parce que figurez-vous qu'ici, le social ne marche pas : moi je fais des lettres pour des gens, je vais voir des gens et je m'occupe d'eux. Il y a des personnes qui sont sans soin ici et croyez-moi, sur cette commune, je travaille et je travaille beaucoup : je ne dirais pas plus que vous, mais je travaille beaucoup. Et je travaille sans être payée, moi !*

M. Bassoum : *Moi, personnellement je suis immigré, je suis arrivé en France il n'y a pas longtemps, cela me « hérissé le poil » quand j'entends parler des immigrés qui font baisser les salaires. Je rappellerai que certes, il y a des immigrés en France, moi je suis immigré et fier de l'être. Aujourd'hui, je suis Français, élu dans une Ville, ça c'est la première des choses. Deuxième chose, pour rappeler l'histoire pendant la première et la deuxième guerre mondiale, il y a des pays en Afrique qui ont donné ce qu'on appelle « l'effort de guerre ». Cet effort de guerre, cette population immigrée l'a fait pour la République, pour la France. Aujourd'hui il y a des anciens combattants, des personnes qui sont venues défendre la France et qui n'ont pas les mêmes indemnités que les Français. Alors il faut arrêter de trouver des boucs émissaires en France, de tout « remettre » sur les immigrés. Pour les projets concernant la jeunesse, qui ont été proposés lors de notre élection, nous nous sommes mis au travail avec les services. Nous avons des projets sur les formations des animateurs, sur les futurs locaux du PIJ - service dont ont vraiment besoin les jeunes chalettois – et aussi en matière culturelle. L'orientation budgétaire 2015 ne permet pas de mener à bien tous ces projets, mais j'ai l'espoir que les choses vont s'améliorer dans les 5 ans à venir et que notre gouvernement se rendra compte que certaines choses doivent changer, parce que certaines personnes ont tout de suite envoyé des courriers au Président de la République pour dénoncer les orientations prises, dès que la politique du gouvernement a été annoncée. J'espère que l'avenir permettra le changement, dans la vie tout change, tout évolue. Seuls les imbéciles ne changent pas.*

M. le Maire : *Je pense que l'avenir appartient à ceux qui luttent et qui lutteront pour obtenir des droits nouveaux utiles à tout le monde.*

Dans l'exposé que je viens de vous présenter, je vous ai précisé :

- Le contexte économique et le budget de l'Etat,
- La situation des collectivités territoriales,
- La situation budgétaire de notre commune,
- Les orientations proposées en matière d'autofinancement, de taux d'impositions locales, des emprunts, des priorités pour le fonctionnement et l'investissement.

Je sou mets ces orientations à la discussion du Conseil municipal.

Je vous précise que cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

AFFAIRE N° 5
Budget annexe du Restaurant sur le Lac
Débat sur les orientations budgétaires 2015

Directeur de secteur : Christine POINLOUP

Service : Finances

Affaire suivie par : Laurence SUEUR

M. le Maire : Conformément à la loi du 6 février 2002, un débat sur les orientations du budget primitif doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote de ce budget.

ELEMENTS POUR LE DEBAT SUR LES

ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

DU RESTAURANT SUR LE LAC

Soumis au
Conseil municipal du 17 février 2015

1. CONTEXTE GENERAL :

Suite à la destruction d'origine criminelle du Restaurant sur le Lac en avril 2013, le Conseil municipal a respecté les engagements pris envers le personnel et la clientèle en construisant un nouvel établissement qui a ouvert ses portes à l'automne 2014.

De conception moderne et épurée, avec une cuisine totalement redimensionnée, le nouveau Restaurant continue néanmoins de miser sur le bon rapport « qualité/prix » en proposant des formules tarifaires diversifiées adaptées aux diverses habitudes de consommation et accessibles à tous les budgets.

L'ensemble des tarifs a ainsi été revu dans la perspective de la réouverture, en tenant compte de l'augmentation des produits alimentaires et des variations de taux de TVA.

L'année 2015, première année de fonctionnement « pleine » depuis 2012, s'avère importante pour l'établissement qui devrait à la fois bénéficier des nouveaux aménagements conçus pour l'accueil de l'évènementiel et des décisions prises dès 2012 dans l'optique de contenir les dépenses.

2. RAPPEL DU CONTEXTE BUDGETAIRE 2013 :

2.1 – Les produits

Jusqu'au 23 avril 2013, le Restaurant sur le Lac avait enregistré un chiffre d'affaires global de 101 710 euros, dans le contexte suivant :

- application des nouveaux horaires (fermeture le soir en début de semaine) à compter du mois d'octobre 2012 ;
- destruction dans l'incendie de la quasi-totalité des paiements de mars-avril conservés dans le coffre.

2.2 – Les dépenses

Sur le premier quadrimestre 2013, les dépenses avaient globalement atteint la somme de 161 136 euros, avec une part importante affectée aux charges de personnel et aux achats de marchandises.

3. LES CHIFFRES DE L'EXERCICE 2014 (HORS RECETTES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES) :

3.1- Les recettes

De la date de sa réouverture le 10 octobre jusqu'au 31 décembre, le Restaurant (hors buvette) a réalisé un chiffre d'affaires 2014 de 119 529 euros, sensiblement supérieur à celui de 2012 sur une période quasi-identique (10 jours d'ouverture en moins).

Chiffre d'affaires	Octobre	Novembre	Décembre	Total
2014	30 638	48 240	40 687	119 529
2012	35 717	32 124	41 108	108 949

3.2 – Les dépenses

Eu égard à la spécificité du contexte durant l'exercice 2014, une analyse chiffrée des dépenses globales sur la période octobre-décembre n'apparaît pas opportune, certaines charges ayant été techniquement rattachées au mois de décembre (c'est le cas, par exemple, des congés payés). En revanche, une première très brève analyse peut être effectuée sur le ratio achats de marchandises (alimentation + boissons)/chiffre d'affaires. Celui-ci a été très important sur le mois de démarrage (nécessité de réapprovisionnements) et s'est stabilisé sur les 2 mois suivants à un peu plus de 35%.

Ratio achats/CA	Octobre	Novembre	Décembre
	81% (redémarrage)	36%	37%

4. LES ORIENTATIONS 2015 :

4.1- Pour les recettes :

Le nouveau Restaurant sur le Lac a fait le pari de viser une nouvelle clientèle, tout en conservant et fidélisant la clientèle existante :

Afin de conserver la clientèle régulière antérieure, le choix a été fait de maintenir les formules de menus préexistantes, avec menu à l'ardoise différent chaque jour, à prix abordables. Suite à la période de redémarrage, il convient néanmoins de veiller à la réalisation de cet objectif sur le moyen et long terme, notamment en ce qui concerne la clientèle d'entreprises, au regard des nouveaux tarifs appliqués depuis la réouverture de l'établissement.

En outre, la mise en œuvre des mesures commerciales destinées à attirer une nouvelle clientèle et déjà envisagées à l'occasion des débats budgétaires antérieurs (optimisation de l'accueil, animations à thèmes, communication...) apparaît encore pleinement d'actualité.

A noter que le menu « découverte » proposé uniquement sur le mois d'octobre pour la réouverture a rencontré un certain succès, ce qui conforte le choix du « fait maison » et la proposition émise en 2014 de renforcer la participation du Restaurant à des opérations commerciales spécifiques axées sur la qualité et le goût.

Le nouvel aménagement de l'établissement, qui dispose de cloisons amovibles permettant une ouverture directe sur le Lac en saison haute, favorisant ainsi le déroulement d'événementiels tels que mariages, banquets...devrait générer des recettes non négligeables.

L'ensemble de ces données permet d'envisager un montant de chiffre d'affaires supérieur à celui réalisé en 2012, tout en restant prudent sur la fréquentation qui demeure néanmoins aléatoire en fonction des conditions climatiques.

Il est précisé que le montant de la garantie pertes d'exploitation à percevoir de l'assurance et destiné à couvrir une partie des charges fixes (salaires, abonnement téléphonique, loyers...) sur une période de 18 mois à compter de la fermeture, n'est pas encore connu.

4.2- Pour les charges :

La politique mise en œuvre à partir de 2012 afin de réduire les dépenses (meilleure gestion du personnel, fermeture le soir en semaine pendant la saison basse...) n'ayant pas pu porter pleinement ses fruits sur les exercices 2013 et 2014, il convient de persévérer dans cette voie pour 2015 afin de pouvoir en mesurer les réels bénéfices et de procéder, si nécessaire, à des ajustements.

En ce qui concerne la marge commerciale, les chiffres issus de la période de redémarrage de l'activité démontrent qu'une attention particulière sur le poste de dépenses consacrées aux achats alimentaires et aux boissons demeure indispensable.

Dans la perspective de la mise en place d'un « plan média » afin de faire connaître et de valoriser les diverses opérations commerciales proposées par le Restaurant via différents supports de communication, il convient également de prévoir un budget « publicité » suffisant.

Dans ce contexte, il est proposé de présenter un budget 2015 tenant compte d'un potentiel d'activité sur la saison haute réel mais réaliste, et en s'appuyant sur les montants de charges des exercices antérieurs, ajustés en fonction des objectifs escomptés

Dans l'exposé que je viens de vous présenter, je vous ai précisé :

- Le contexte général,
- Un rappel du contexte budgétaire 2013,
- La présentation du chiffre d'affaires et des dépenses exploitables pour 2014
- Les orientations proposées pour le budget 2015.

Je sou mets ces orientations à la discussion du Conseil municipal, et vous précise qu'elles ont été présentées au Conseil d'exploitation du Restaurant le 16 février.

Cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

AFFAIRE N° 6 Vote des subventions attribuées sans condition aux associations pour l'exercice 2015
--

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : Direction Générale

Affaire suivie par : Christine POINLOUP

M. Le Maire : Je vous propose d'adopter le montant total 69 945 euros concernant les subventions à verser aux associations locales pour l'exercice 2015.

Le montant correspond aux choix effectués par les différentes commissions et est réparti conformément à la liste annexée à la présente délibération.

Mme Morand : *Nous attendons toujours le nombre d'adhérents dans ces associations. Si nous n'avons pas le nombre d'adhérents, nous ne pouvons pas voter, c'est l'argent des Chalettois.*

M. Rambaud : *En ce qui concerne les associations sportives, cette information est communiquée lors de l'étude des dossiers, il suffit donc de venir aux commissions.*

Mme Lander : *Il en est de même pour les associations dont les demandes ont été étudiées au sein de nos commissions : pour toutes celles auxquelles a été attribuée une subvention, le dossier était complet et comportait le nombre d'adhérents total, y compris le nombre de Chalettois. D'ailleurs, votre représentant était présent dans ces commissions.*

M. le Maire : *Un document de travail est communiqué lors du passage en commissions.*

Mme Morand : *Oui, mais de toute façon, on ne peut pas venir à toutes les commissions. Et en plus, cela pourrait être noté dans le document. Vous rajoutez une colonne avec le nombre de personnes.*

M. le Maire : *Oui, mais cela ne le sera pas, Madame MORAND. Ce sont des données qui sont présentées en commissions.*

M. le Maire : *Nous allons passer au vote, et il restera enfin à approuver les subventions nécessitant des conventions d'objectifs, qui seront soumises au Conseil le mois prochain.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les subventions attribuées sans conditions aux associations pour l'exercice 2015 pour un montant de 69 945 euros selon le tableau ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	25	
Votes contre		
Abstentions	4	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Morand et son pouvoir - M. D'Hayer et son pouvoir,
Ne prennent pas part au vote	4	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Lander, - Mme Vals, - M. Bonnin, - M. Balaban

AFFAIRE N° 7
Versement d'acomptes de subventions
à certaines associations

Directeur de secteur : M. Flot

Service : DGS

Affaire suivie par : L. Sueur

M. Le maire : Afin de permettre aux associations ci-dessous de fonctionner, il est proposé de leur verser un acompte sur la subvention 2015, dont le montant total sera déterminé lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2015.

Les conventions d'objectifs afférentes seront également, s'il y a lieu, soumises à l'Assemblée délibérante lors de la prochaine séance.

Il est proposé de verser les montants d'acomptes suivants :

- USC Football : 10 000 €
- USC Taekwendo : 8 000 €
- Guidon Chalettois : 20 000 €
- Comité des Oeuvres Sociales : 20 000 €
- Les Amis de Radio Chalette : 20 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'article L 2121-29 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

DECIDE du versement des acomptes de subventions 2015 précisés ci-dessus aux associations susvisées.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	28	
Votes contre		
Abstentions	4	- Mme Morand et son pouvoir, - M. D'Hayer et son pouvoir,
Ne prend pas part au vote	1	- M. Bassoum

AFFAIRE N° 8
PRODUITS IRRECOUVRABLES : Admission en non-valeur

Directeur de secteur : Mme POINLOUP Christine

Service : Financier

Affaire suivie par : Melle CORREIA Marie-Josée

M. le Maire : Madame Le Trésorier Principal de Montargis Municipale m'a adressé un état de produits irrécouvrables concernant les titres ci-après :

RESTAURATION SCOLAIRE : 209,64 euros

Numéro du titre	Année d'émission du titre	Montant
2075	08/11/2010	4,00
2188	26/11/2010	31,64
840	11/07/2011	27,86
1580	08/11/2011	12,07
1638	08/11/2011	43,93
635	05/07/2012	13,00
649	05/07/2012	11,14
3120	30/11/2012	66,00

CENTRES DE LOISIRS : 129,22 euros

Numéro du titre	Année d'émission du titre	Montant
839	11/07/2011	18,00
1638	08/11/2011	31,00
808	06/07/2012	17,00
3120	30/11/2012	63,07
1042	14/10/2013	0,15

Considérant que ces sommes ne sont pas susceptibles de recouvrement auprès des débiteurs en raison de leurs faibles montants ou pour d'autres motifs, je vous propose de les admettre en non-valeur pour un montant de 338,86 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADMET en non-valeur les sommes indiquées ci-dessus pour un montant total de 338,86 euros.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 9
PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGET ANNEXE DU
RESTAURANT SUR LE LAC : Admission en non-valeur

Directeur de secteur : Mme POINLOUP Christine

Service : Financier

Affaire suivie par : Melle CORREIA Marie-Josée

M. le Maire : Madame Le Trésorier Principal de Montargis Municipale m'a adressé un état de produit irrécouvrable concernant le Restaurant sur le Lac.

Considérant que le titre numéro 437 du 23 novembre 2012 d'un montant hors taxe de 135,51 euros (145 euros TTC) n'est pas susceptible de recouvrement auprès du débiteur en raison de son faible montants ou pour d'autres motifs, je vous propose de l'admettre en non-valeur pour un montant de 135,51 euros hors-taxes.

Mme Lander : *Il s'agit d'une entreprise qui a cessé son activité et dont la créance est irrécouvrable.*

Mme Morand : *Cette somme doit sortir de quelle comptabilité ?*

M. le Maire : *La comptabilité du trésorier principal.*

Mme Morand : *Ce n'est pas ce que je voulais dire ! Le Restaurant sur le Lac, le terrain, la construction, l'aménagement intérieur et le salaire de la Directrice sont pris dans les comptes de la Commune. Mais le reste, c'est un problème de frais de fonctionnement, donc cela ne dépend pas de nous et ce n'est pas aux Chalettois de payer !*

M. le Maire : *Vous mélangez tout !*

Mme Morand : *Non, je ne mélange pas du tout : il y a deux comptabilités dans le Restaurant sur le Lac.*

M. le Maire : *Le Restaurant sur le Lac est un budget annexe, il dépend donc de la Mairie. C'est une caisse commune. C'est la même caisse que l'Etat puisque c'est le percepteur qui règle les factures. La somme de 135,51 € correspond à une créance sur une entreprise qui a cessé son activité et qui est donc irrécouvrable.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADMET en non-valeur le titre numéro 437 du 23 novembre 2012 d'un montant hors taxe de 135,51 euros.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	29	
Votes contre	4	- Mme Morand et son pouvoir, - M. D'Hayer et son pouvoir
Abstentions		

AFFAIRE N° 10
Cession à Vallogis d'une parcelle rue du Bouy

Directeur de secteur : Séverine MONTEILLER

Service : Développement Urbain

Affaire suivie par : Séverine MONTEILLER

M. Öztürk: La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée BH 559, d'une superficie de 358 m², située rue du Bouy.

Ce terrain, ancien chemin communal aujourd'hui désaffecté et déclassé longe la voie ferrée et le projet d'aménagement à vocation d'habitat de Vallogis.

Aussi afin d'avoir une continuité des limites parcellaires des futurs ilots à bâtir, la commune a proposé à Vallogis de leur céder cet ancien chemin pour le rattacher à leur propriété au prix de 9 000€.

Ces derniers ayant donné leur accord pour intégrer cette parcelle à leur projet, je vous propose de valider les termes de cette transaction.

M. le Maire : *Cette transaction va permettre de réaliser le projet de la rue du Bouy et de la rue Jean Mermoz à Vésines.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'avis de France Domaine du 18 septembre 2014,

VU les délibérations du conseil municipal du 22 septembre 2014 et 19 janvier 2015 prescrivant l'enquête publique de déclassement et approuvant les résultats de cette dernière,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder à Vallogis, la parcelle cadastrée BH 559, d'une superficie de 358 m², sise rue du Bouy, au prix de 9000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, et son suppléant en cas d'empêchement, à signer tous documents auprès de l'étude de Maître Rouvé,

PRECISE que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 11
**Autorisation de travaux pour la restauration de la continuité
écologique du Loing**

Directeur de secteur : Gérard CHARRIER

Service : Environnement

Affaire suivie par : Laurence DUVAL

Mme Clément : Le SIVLO (Syndicat de la vallée du Loing) envisage d'effectuer des travaux permettant de restaurer la continuité écologique du Loing en supprimant les obstacles n'ayant plus d'usage.

L'ancien moulin de Chalette, situé au droit de l'actuelle école d'infirmières, utilisait autrefois la force de la chute hydraulique créée par un barrage permettant d'élever la hauteur d'eau.

Dans les années 70, le Loing a été élargi dans le cadre d'importants travaux de recalibrage. Un déversoir en béton de 30 mètres de long a été érigé dans l'axe du moulin afin de garantir la hauteur d'eau nécessaire à son fonctionnement.

Aujourd'hui, ce barrage transversal ne présente plus d'usage et impacte fortement le fonctionnement naturel du Loing. Les sédiments s'accumulent en amont du déversoir et les migrations piscicoles deviennent impossibles : la continuité écologique est rompue.

Les travaux d'effacement du barrage ont pour objectifs :

- réduire l'envasement du lit du Loing,
- favoriser la circulation des sédiments,
- permettre une circulation piscicole toute l'année,
- éviter le réchauffement et la stagnation de l'eau,
- favoriser l'autoépuration naturelle,
- diversifier l'écosystème aquatique actuellement appauvri,
- permettre le maintien d'une hauteur d'eau suffisante en période d'étiage,
- éviter les nuisances olfactives notamment en été,
- améliorer l'aspect esthétique du cours d'eau dans la traversée de Chalette-sur-Loing,
- diminuer le risque d'inondation au droit de l'ouvrage pour les crues courantes,
- être en conformité avec la législation en vigueur sur la préservation des rivières.

La première phase des travaux, prévue pour septembre 2015, consistera à démanteler l'ouvrage : déversoir transversal et déversoir latéral formant l'ancien bief d'amenée.

La deuxième phase consiste à observer pendant 8 à 9 mois la nouvelle dynamique d'écoulement préférentiel du Loing au sein de son lit, sans l'influence du barrage.

A l'été 2016, pourra commencer la troisième phase : aménagement et renaturation du lit, pour stabiliser les zones de dépôts de sédiments. Les murs et les berges des propriétés impactées par l'abaissement du niveau d'eau seront repris. Les pieds de berges seront stabilisés par des banquettes submersibles, soit végétalisées, soit minérales, ce qui permettra de rétrécir le lit du Loing et de retrouver une hauteur d'eau adaptée au Loing en période d'étiage. En outre, ces aménagements apporteront une plus-value paysagère et écologique : ils permettront de retrouver une certaine sinuosité, les écoulements seront variés et favoriseront l'oxygénation du milieu et la diversité de l'écosystème aquatique. Les travaux de même nature effectués en amont sur la commune de Montargis ont ainsi apporté d'importantes améliorations sur la qualité de l'eau et des espèces piscicoles.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le SIVLO à démanteler le déversoir de l'ancien moulin, à réaliser les aménagements compensatoires nécessaires à la restauration du Loing en amont de l'ouvrage, et d'autoriser le maire à signer la convention d'autorisation de travaux avec le SIVLO.

Mme Morand : *En fait, le Loing a été élargi à une époque, quand exactement ?*

M. le Maire : *Début des années 1970.*

Mme Morand : *Vous avez élargi et maintenant vous rétrécissez ! Faire et défaire c'est toujours travailler, mais cela coûte de l'argent !*

M. le Maire : *Il s'agit de la politique nationale décidée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, avec une subvention de 80 % par cette Agence et la Région Centre. Il faut vous adresser au Ministère de l'Environnement !*

Mme Clément : *Il s'agit même de se mettre en conformité avec les lois européennes !*

M. le Maire : *C'est dans les directives cadres européennes, les DCE sur la restauration de la continuité des rivières pour aller vers des eaux dites « superficielles » de bonne qualité. Il y a aussi des actions menées dans les souterraines.*

M. le Maire : *Je vous propose donc d'autoriser le SIVLO à faire ces travaux qui ne coûtent rien à la commune directement.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le SIVLO à démanteler le déversoir de l'ancien moulin et réaliser les aménagements compensatoires nécessaires à la restauration du Loing en amont de l'ouvrage.

AUTORISE le maire à signer la convention d'autorisation de travaux avec le SIVLO

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 12
Avis du Conseil municipal
sur la cessation d'activité de la société EVIALIS

Directeur de secteur : M. Flot

Service : DGS

Affaire suivie par : L. Sueur / J. Perrot

M. Berthier : En application de la réglementation relative aux installations classées, la société EVIALIS a fait parvenir en Mairie en décembre 2014 un mémoire relatif à la cessation partielle de ses activités industrielles de production et de livraison d'aliments destinés à la nutrition animale sur le site du quai du canal.

Au vu de ce mémoire, le maire dispose d'un délai de 3 mois pour formuler ses observations sur les propositions de l'exploitant afin d'assurer la mise en sécurité et l'usage futur du site au regard du Code de l'environnement.

Les obligations de dépollution liées à une cessation partielle d'activités avec maintien de la vocation industrielle du site demeurant limitées, alors même que subsiste un doute sur la continuité de l'activité de stockage pourtant officiellement conservée, il est proposé au Conseil municipal de formuler un avis défavorable aux conclusions de la société EVIALIS, tout en exigeant de cette dernière qu'elle prenne toutes les mesures qui s'imposent afin de limiter les risques de pollution du site et de démanteler les équipements non utilisés.

Cette décision s'appuie notamment, outre les constatations qui ont pu être effectuées sur les lieux dans un passé récent, sur certains points du mémoire transmis, qui méritent que des investigations complémentaires soient menées et communiquées à la commune sur les éléments suivants :

- les équipements de process visés par la cessation partielle, ainsi que les cuves enterrées de gasoil, qu'EVIALIS ne prévoit pas de démanteler ni d'inertier ;
- la présence sur le site de matières toxiques, attestée par les rapports d'analyse effectués ;

Il est précisé qu'un courrier recommandé a été envoyé en ce sens à l'exploitant, avec copies à la sous-préfecture et la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), assorti d'une demande de rendez-vous sur site.

M. le Maire : *Effectivement, le dossier transmis par la société EVIALIS ne me convient pas : ils nous font part d'un arrêt partiel d'activités, alors que tout le monde peut constater que toute activité a cessé sur le site depuis plusieurs mois. Je pense qu'ils ont déposé un dossier de cessation partielle d'activités car cela leur permet de contourner la loi, l'ensemble des contraintes et des obligations qui s'imposent à la société si elle dépose un dossier de cessation totale. La lettre recommandée que j'ai envoyée à la société, au Préfet et cette délibération doivent nous permettre de mettre en demeure EVIALIS afin que soit démantelé l'ensemble des installations et que le site soit dépollué s'il y a lieu.*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le mémoire relatif à la cessation partielle d'activités de la société EVIALIS remis par cette dernière en décembre 2014 ;

VU la réglementation relatives aux ICPE ;

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE aux conclusions de la société EVIALIS consignées dans son rapport relatif à la cessation partielle de son activité sur le site du quai du canal ;

DEMANDE que toutes les analyses nécessaires soient effectuées et que toutes les mesures soient

prises par cet exploitant afin d'assurer la remise en état et la dépollution du site.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 13
Modification du tableau des effectifs

Directeur de secteur : Marylène LEONES

Service : Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par M. Sébastien JAKUBOWSKI

M. Pépin : Dans le cadre de la réorganisation du service culturel, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression d'un poste d'attaché territorial
- Création d'un poste de technicien territorial

Monsieur le Maire : Cela fait suite au départ de la directrice du service culturel et son remplacement en interne par un technicien.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs suivant les indications ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 13 bis
Modification du tableau des effectifs

Directeur de secteur : Marylène LEONES

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par : Marylène LEONES

M. Pépin : A la suite du départ de la responsable du Relais Assistantes Maternelles, il y a lieu de revoir l'organisation du service en créant un poste à temps non complet d'une durée de 28 H. En conséquence, le tableau des effectifs est modifié ainsi qu'il suit :

Suppression d'un poste d'Educatrice jeunes enfants à temps complet (35 h)
Création d'un poste d'Educatrice jeunes enfants à temps non complet (28 h)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs suivant les indications ci-dessus.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	33	
Votes contre		
Abstentions		

AFFAIRE N° 14
Compte-rendu de la délégation d'attributions
à Monsieur le Maire

Directeur de secteur : Martine FLOT

Service : DGS

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE

M. Le Maire : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibération du 14 avril 2014, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par la délibération.

Décision n° 01/2015 : Budget 2014 – Réalisation de virements de crédit d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre

Il a été décidé :

- de procéder à des virements de crédits d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre.

Décision n° 02/2015 : Prestation par l'association « Le Garage – Boîte à sons » pour une animation programmée à la médiathèque.

Il a été décidé :

- de signer le devis avec l'association « Le Garage – Boîte à sons », pour une prestation d'animation musicale, le samedi 24 janvier 2015 à la médiathèque, pour un coût de 550€ tous frais compris.

Décision n° 03/2015 : Convention avec le CIDEFE pour la formation des élus

Il a été décidé :

- d'autoriser la conclusion d'une convention avec l'association CIDEFE, relative à la formation de conseillers municipaux pour l'année 2015.

Les élus concernés pourront bénéficier de toutes les formations proposées par le CIDEFE pour l'année 2015, pour un montant forfaitaire de 17 829€ TTC.

Décision n° 04/2015 : Outrage envers un agent dépositaire de l'autorité publique – Désignation d'un avocat et autorisation du règlement de ses honoraires

Il a été décidé :

- de se constituer partie civile dans une procédure initiée à l'encontre de Monsieur MEGCHICHE qui a outragé un agent de la police municipale le 15 janvier 2015, de désigner Maître DUBOSC, avocat au barreau de Montargis, pour défendre les intérêts de la commune et de l'agent municipal concerné dans cette affaire, et d'autoriser le règlement des honoraires d'avocat.

M. le Maire : *Je vous remercie, le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 30 mars 2015, pour le vote du budget.*

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 H 20

PROCES-VERBAL

Et ont signé, Mesdames et Messieurs,

M. DEMAUMONT

M. PEPIN.....

M. RAMBAUD.....

Mme DELAPORTE

Mme CLEMENT.....

M.ÖZTÜRK.....

M. BASSOUM.....

Mme LANDER

Mme BERTHELIER

M. LALOT

Mme PRIEUX

M. BERTHIER

Mme PRUNEAU

M. BA.....

M. BALABAN

M. BEN AZZOUZ.....

M. BONNIN.....

Mme GALLINA.....

Mme LAMA.....

M. POMPON.....

Mme VALS

Mme PERIERS.....

M. SUMAR.....

Mme MORAND.....

M. D'HAYER.....

Le Maire de la Ville de CHALETTE-SUR-LOING certifie que le compte-rendu de la séance a été, conformément à l'article L 2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la mairie **le 18 février 2015.**